

Privilège

qui s'appuie sur des non-élus pour bloquer les travaux du Parlement.

Donc, ma question est très précise, monsieur le Président: des paroles ont été prononcées hier, elles sont pleines de faussetés et je demande au député de York-Sud—Weston de retirer ses paroles. C'est une question précise, c'est une demande claire.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, tel que vous l'avez demandé, je serai bref. Nous vivons dans un pays démocratique et libre. Nous sommes fiers de ce système politique où les élus profitent de la liberté de parole pour faire valoir les intérêts de leurs commettants et je crois que dans cette Chambre nous partageons ce sentiment. C'est pourquoi il est attristant de constater qu'un système aussi bon que le nôtre présente aussi des faiblesses. En effet, il est devenu clair, ces derniers jours, que certains députés profitent des libertés démocratiques pour discréditer la démocratie dans cette Chambre. En tant que députés du Québec, nous avons quitté nos partis afin de défendre librement et efficacement les intérêts des citoyens du Québec. Et disons les choses clairement: nous avons l'appui de la population du Québec. L'élection démocratique qui a eu lieu dans Laurier—Sainte-Marie le démontre clairement. Nous avons obtenu les deux tiers des votes. Une victoire éclatante! C'est ainsi la preuve que nous, députés du Bloc québécois, valorisons et respectons la démocratie.

Cela dit, monsieur le Président, l'attitude et les propos du député de Burin—Saint-Georges dans la journée d'hier sont totalement inacceptables. Il est inacceptable qu'un député possédant son expérience ose dire, et je cite: Je voterai n'importe quand pour une motion qui nous débarrassera de ces gens une bonne fois pour toutes. J'approuverai cette motion parce qu'il est. . .

Monsieur le Président, j'invite ce député à manifester un peu plus de respect pour notre démocratie parlementaire et à retirer ses paroles.

[Traduction]

M. le Président: Je voudrais écouter le député de Kingston et les Îles un court moment. Je reviendrai ensuite à l'autre honorable député.

[Français]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, très brièvement, sur un rappel au Règlement. Le Règlement est clair: s'il y a une question de privilège, le député qui pose la question doit la soulever au moment le plus approprié possible. L'honorable député de Burin—Saint-Georges a prononcé ces mots hier, pendant le débat. Les honorables députés étaient ici et ils

auraient pu se lever hier pendant le débat, mais ils ne l'ont pas fait. Alors, ce n'est pas régulier. C'est une question réglementaire, et je crois que le député contrevient au Règlement en ce moment.

• (1530)

[Traduction]

M. le Président: Je dois dire que j'ai reçu tous ces avis par écrit ce matin. Par le passé, il semblait se dégager un sentiment général selon lequel la question à soulever ne l'était parfois que lorsque les «bleus» avaient pu être consultés. De toute façon, je suppose que le député a raison dans une certaine mesure. Mais j'accepte ces avis et je fais de mon mieux pour me prononcer sur la question sans trop accaparer le temps de la Chambre.

Je préviens le député de Longueuil qu'il déborde maintenant le cadre de la question de privilège. Quelqu'un protestera à un moment ou à un autre, et je lui demande donc de mettre un terme à ses observations. Je lui accorde encore quelques minutes.

[Français]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, je veux tout simplement répéter que je demande au député de Burin—Saint-Georges de retirer ses paroles, les paroles qu'il a prononcées à l'égard du Bloc québécois. Je le fais, non seulement au nom de mes collègues du Bloc québécois, mais au nom de tous les collègues parlementaires dans cette Chambre.

Il s'agit d'une question de principe; on ne saurait tolérer qu'un député, quel qu'il soit, décide du droit de siéger d'un autre député, quel qu'il soit. Je vous remercie, monsieur le Président.

[Traduction]

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, vous souhaitiez que les députés vous aident à rendre votre décision en vous éclairant sur la question ou, si vous préférez, en vous soumettant certaines propositions.

Vous connaissez sûrement le commentaire n° 24 de *Beauchesne*, où on trouve une définition de la question de privilège, le commentaire n° 26 et, bien entendu, le commentaire n° 31.

Je voudrais signaler un certain nombre de faits qui, selon moi, se rapportent parfaitement à la question. Tout d'abord, le député de Shefford a fait allusion, à très juste titre, à un éminent habitant de la Nouvelle-Écosse, M. Joe Howe, qui a été élu à la Chambre des communes et qui avait un point de vue bien particulier sur la société canadienne, ce qui l'a amené à diriger un mouvement